



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT**

**N° 9 - Septembre 2015
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la réunion plénière
du 21 septembre 2015**

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
PROCES-VERBAL
OFFICIEL
DES DELIBERATIONS

SESSION DU 21 SEPTEMBRE 2015

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

La séance du **LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015** est ouverte à **09 H 50**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **Mme MARCHAND Agnès, excusée**.

La séance est ouverte à 09 heures 49, le 21 septembre 2015, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

M. Mathieu KLEIN. – Monsieur le Préfet, Mesdames et messieurs les conseillers Départementaux, Mesdames et messieurs,
Je déclare ouverte la session du lundi 21 septembre au mercredi 23 septembre 2015.

Je remercie Monsieur le Préfet d'avoir bien voulu accepter de venir présenter devant notre Assemblée le rapport d'activité des services de l'Etat ainsi que la situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle. Il répondra ensuite aux questions d'actualité qui lui ont été adressées.

Je lui souhaite la bienvenue dans notre Département.

Je remercie de leur présence les directrices et directeurs de services de l'Etat présents à vos côtés, Monsieur le Préfet.

Je veux également souhaiter la bienvenue à Marie ARGOUARCH, nouvelle Directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet.

Dans le même esprit, je salue les arrivées de :

- Didier DIEUDONNE, nouveau Directeur territorial Nord-est de Voies Navigables de France qui remplace depuis le 1er septembre madame Corinne LA PERSONNE qui a quitté la Direction en février 2015 ;
- Hugues STAHL, Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville et d'Odette MARCHAL, Chef d'établissement du centre de semi-liberté.

Enfin, permettez-moi de féliciter les récipiendaires promus dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade de commandeur :

- André ROSSINOT.

Au grade de chevalier :

- Joëlle SCHREINER ;
- Geneviève HENRY-COLIN ;
- Pascale DE MOURA ;
- Irène KOMAN ;
- Julien GOTTINI.

Mes chers collègues, monsieur le Préfet,

Mes premiers mots seront pour les 68 citoyens et familles de Meurthe-et-Moselle qui ont répondu à notre appel pour accueillir un jeune migrant isolé, présent dans notre Département.

A travers ces 68 familles, je veux dire ma gratitude et ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui en disant « bienvenue » montrent le visage accueillant et bienveillant de la République, de cette France que nous aimons. Il ne faut jamais désespérer de son pays et des Français. Il y a ceux qui ferment la porte, ceux qui voudront choisir l'âge et la religion, ceux qui tenteront d'opposer la misère en France à la misère du monde. Ni mépris, ni condescendance, qui mettraient les bien-pensants d'un côté et les mauvais citoyens de l'autre.

Je crois qu'il est nécessaire de s'adresser à chacun, en portant haut nos valeurs et nos engagements et en faisant la démonstration que nous mettons la même énergie à prendre notre part aux injustices dans le monde qu'à lutter contre les inégalités ici.

Comment ne pas respecter l'histoire de notre Département, dont les limites administratives mêmes sont, dès la fin du 19^{ème} siècle, la porte d'entrée de ces milliers d'Alsaciens et de Mosellans qui veulent demeurer Français ? Combien de nos territoires se sont forgés et ont prospéré en accueillant qui les Italiens, qui les Polonais, qui les Portugais, qui les Algériens, qui les Marocains ? Loin d'être un long fleuve tranquille, cette histoire est pourtant la nôtre, elle nous engage à perpétuer ces valeurs dans le monde d'aujourd'hui.

La protection de l'enfance pilotée par notre collègue Agnès Marchand est de ce point de vue, pour nous conseillers Départementaux, un formidable levier et un bel exemple. La loi nous confie la responsabilité de protéger tous les enfants en danger de Meurthe-et-Moselle.

En danger parce que nés sous X et accueillis dès leurs premiers jours à la pouponnière Départementale,
En danger dans leur famille naturelle dont ils doivent être éloignés,
En danger car mineurs étrangers arrivés chez nous sans parents.

Nos services consacrent la même énergie à chacun d'eux, quelle que soit la raison qui nous amène à les protéger.

Oui, nous avons lancé un appel aux familles citoyennes pour accueillir un jeune migrant car cela représente le meilleur accompagnement éducatif pour se construire, plutôt que la solution d'urgence de l'hôtel et du ticket-restaurant.

Oui, nous menons campagne pour recruter 150 assistants familiaux en Meurthe-et-Moselle afin d'offrir un accueil familial, chaleureux et constructeur, aux enfants qui tous n'ont pas vocation à grandir exclusivement dans nos unités collectives.

Il n'y a pas un combat plus important que l'autre.

Dans le même esprit, je veux vous redire monsieur le Préfet, la disponibilité des élus et des services Départementaux pour appuyer les communes et les associations qui se mobilisent pour accueillir les réfugiés que la Meurthe-et-Moselle prendra en charge dans le cadre de l'accueil des Syriens en France.

Terre d'accueil, la Meurthe-et-Moselle est aussi un Département qui a, de longue date, joué un rôle moteur dans l'accompagnement des dynamiques territoriales. Fruit d'une méthode singulière, nourrie de convictions forgées dans le développement local, cette tradition de coopération amène aujourd'hui à ouvrir un nouveau chapitre, autour des enjeux métropolitains.

Pour l'écrire, il faut affirmer d'emblée que nous ne laisserons aucun territoire relégué. Notre histoire politique et nos valeurs sont celles de l'engagement pour infléchir les logiques concurrentielles et proposer un modèle coopératif au service des habitants.

Le choix de la territorialisation dès 2003 a été celui d'accompagner le mouvement des territoires et leur structuration et ce choix, qui marque le Département de Meurthe-et-Moselle, n'avait pas pour seul ressort d'organiser les services départementaux dans la proximité des bassins de vie. C'est l'ambition de croiser les politiques du Département avec les orientations des projets de territoire conduits par les communes, les intercommunalités, les partenaires sociaux et associatifs.

Le dispositif d'appui aux territoires, incarné hier dans le CTDD et demain dans le Contrat Territoires Solidaires que préparent Valérie Beusert-Leicek et les délégués territoriaux, illustre cette volonté réaffirmée de porter les dynamiques de l'ensemble des territoires autour des valeurs qui nous guident depuis 18 ans : transparence, concertation, coopération.

Je reste convaincu que notre expérience est utile dans les recompositions territoriales en cours, tant au niveau des régions que des intercommunalités.

La loi NOTRe a confirmé le rôle leader du Conseil Départemental pour les solidarités territoriales et sociales et nous avons fait le choix du renforcement des missions d'ingénierie, qui se concrétise avec l'EPA Meurthe et Moselle Développement et plus largement dans la plate-forme d'ingénierie territoriale avec l'ensemble des partenaires du Département.

Nos territoires sont en mouvement. Pas seulement dans notre pays, mais à l'échelle de l'Europe et du monde, partout les espaces et les pouvoirs locaux se réinventent. Les mutations démographiques, économiques, environnementales et sociales les percutent de plein fouet. Aujourd'hui, les conséquences de la crise de la dette publique menacent également les espaces tertiaires et les baisses des dotations de l'Etat réduisent les marges de manœuvre.

Paradoxe français : la République décentralisée est inscrite dans la Constitution et de nombreux transferts sont venus conforter les responsabilités des collectivités depuis la première décentralisation initiée par François Mitterrand, Pierre Mauroy et Gaston Deferre en 1982 ; dans le même temps, la maîtrise de la dépense publique, la réduction des dotations de l'Etat, la croissance exponentielle des dépenses obligatoires de solidarité nationale, la fragilisation des services publics tout au long des années 2000 ont bouleversé les équilibres.

La réforme territoriale a été mise en œuvre en trois fois, par les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015 et loi concernant la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015. Elles ne doivent pas que définir par le haut les périmètres et les compétences. Elles doivent être un levier pour innover et expérimenter.

Dès juin 2014, avec les présidents des Départements de la Meuse et des Vosges, nous avons soutenu

Strasbourg pour être la capitale à dimension européenne de la nouvelle région ACAL. Vous le savez, j'ai toujours affirmé qu'une seule capitale régionale ne signifie pas une seule métropole, au risque sinon que l'espace lorrain, et particulièrement sud-lorrain, ne devienne le «cul-de-sac» de notre nouvelle région.

Par ailleurs, grâce à notre engagement collectif, le gouvernement a maintenu un équilibre global des emplois publics entre les principaux bassins de vie de la région ACAL et reconnu les forces propres à chaque territoire, en confirmant à Nancy le siège de future Agence régionale de santé et le rectorat régional.

J'ai la conviction que chaque territoire doit franchir la marche suivante de son développement et notamment :

- L'eurométropole de Strasbourg, en devenant capitale régionale ;
- Le pôle Chalons en Champagne - Reims, Mulhouse et Metz-Métropole en devenant communauté urbaine.

Aujourd'hui, les acteurs locaux autour Grand Nancy décident dans le sud de la Meurthe-et-Moselle de franchir une nouvelle étape et le gouvernement choisit de les accompagner. Ainsi, le Premier ministre vous a confié, monsieur le préfet, une mission de préfiguration de la future organisation territoriale du Département, qui devra rendre ses conclusions pour le 31 mars 2016, en étudiant notamment la transformation de la communauté urbaine du Grand Nancy en métropole, dans son périmètre actuel.

C'est une bonne nouvelle, car la création de la région ACAL ne doit pas se construire sur le modèle standard d'une métropole centrée et des périphéries. Notre défi est d'inventer ensemble le territoire de demain, appuyé sur nos valeurs, notre histoire et nos spécificités.

L'enjeu de l'expérimentation c'est justement d'éviter l'opposition stérile entre le rural et l'urbain. C'est la raison essentielle qui fonde mon engagement sur ce dossier. Le Département ne doit pas s'effacer de la construction des métropoles. Bien au contraire, il doit, à la fois être un facilitateur de la dynamique pour bâtir un projet territorial cohérent et efficace, et le garant que ce développement irrigue l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle. A ce titre, le Conseil Départemental par la délégation que j'ai confiée à Laurent Troglic est et demeurera le lien, le maillon, entre l'ensemble des acteurs, garant de la solidarité et de la péréquation.

Le Département agira dans la métropole comme il l'a fait dans tous les territoires, en défendant un projet avant de défendre un pré-carré institutionnel. La véritable décentralisation, c'est notre capacité à inventer le Département de demain, ses fonctions comme son périmètre, plus soucieux que les projets des acteurs locaux soient portés de la meilleure manière et au meilleur niveau, que de ses propres prérogatives.

Toute délégation ou transfert de compétence ne peut s'entendre que s'il y a un projet partagé et nous trouverons dans ce cadre le moyen d'aider le Grand Nancy à franchir la marche métropolitaine.

Et que vous le rêviez ou le redoutiez, soyez assurés que le Département ne s'effacera pas et que le projet de mandat que nous avons adopté en juillet dernier sera mis en œuvre dans chaque mètre carré de la Meurthe-et-Moselle.

Pourtant l'enjeu métropolitain ne saurait résumer à lui seul les défis de nos territoires. Tous sont aujourd'hui en mouvement, dans le cadre de la redéfinition du SDCI (schéma Départemental de coopération intercommunale), pour lequel vous nous ferez des propositions dans les jours qui viennent monsieur le Préfet.

De nombreux territoires meurthe-et-mosellans sont en outre inclus dans des espaces qui franchissent naturellement les limites administratives Départementales et même nationales.

Le Pays de Briey est ainsi autant tourné vers Metz que vers Luxembourg, tandis que l'agglomération de Longwy est pleinement transfrontalière. Quant aux territoires du sud meurthe- et-mosellan, ils coopèrent déjà dans le plus grand SCOT de France, dont Michel Dinet a été l'un des fondateurs, portant l'exigence que la coopération interterritoriale l'emporte sur la compétition entre les territoires.

Pour passer de la réflexion, engagée grâce au SCOT, à l'action, je vous proposerai de soutenir l'émergence d'un pôle métropolitain du sud meurthe-et-mosellan. Je le souligne une nouvelle fois avec force, ces évolutions n'ont de sens que si elles servent la vie quotidienne des habitants et le développement de nos territoires.

Deux domaines illustrent aisément cet enjeu. Aujourd'hui, nous avons un grand nombre de zones économiques dont de nombreux mètres carrés ou hectares restent vides, coûtent chers à la puissance publique, faute de gestion commune. Il faut changer d'échelle pour gagner en efficacité.

Peut-on par ailleurs se satisfaire, en matière de transports collectifs dans le sud meurthe-et- mosellan, d'une gestion par 13 Autorités Organisatrices de Transport (AOT), engendrant ruptures de charges, inconfort des usagers et dépenses publiques superflues ?

Toujours dans le domaine des mobilités, doit-on se résoudre à l'impossibilité des acteurs du sud lorrain de se mettre d'accord sur le débat de l'A31 bis ? Avec André Corzani, nous sommes convaincus que nous avons la force et la maturité, en dépit de points de vue nuancés et parfois divergents, de proposer à l'Etat une stratégie globale prenant en compte, non pas la seule liaison

Nord/Sud mais l'ensemble du trafic entre l'A31, la N4, l'A330 jusqu'au raccordement avec la N57, et de proposer des travaux d'aménagements adéquats. L'axe Tout — Dieulouard, dont cette assemblée a régulièrement rappelé l'enjeu, reste pour nous un enjeu prioritaire.

Comme l'est l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN4, dont je veux vous confirmer que je viens d'obtenir de l'Etat, de la Région Lorraine et du Conseil Départemental de la Moselle le bouclage financier de l'étude pour le dernier tronçon entre Gogney et St Georges.

En cette rentrée, la situation économique et sociale de la Meurthe-et-Moselle reste tendue. Monsieur le Préfet l'éclairera pour nous dans un instant.

Vous le savez, le projet du mandat 2015 - 2021 est clair : il y a nécessité d'actionner tous les leviers dont dispose le Conseil Départemental pour favoriser l'insertion, la création d'emplois et l'activité économique.

Comment ? En favorisant l'investissement qui est passé de 164 millions €uros en 2013 à plus de 192 millions en 2015. Selon les ratios de la fédération du BTP, ce sont ainsi 4 500 emplois sauvés et créés grâce aux investissements du Département, notamment dans le secteur du bâtiment. La charte signée entre le Conseil Départemental et les professionnels du BTP au début de l'année illustre ce qu'une collectivité peut favoriser au travers de ses acteurs économiques, pour participer à l'émergence de nouveaux emplois non-délocalisables et consolider les existants. Je proposerai aux conseillers Départementaux d'aller encore plus loin et faciliter l'accès des entreprises meurthe-et-mosellanes aux marchés publics de la collectivité.

Dans ce cadre, ces efforts s'appuient sur des engagements concrets :

- le plan Collèges nouvelles génération, engagé en 2012 pour 290 Millions d'€uros avec des objectifs exigeants en matière de transition écologique,
- le Centre des Mémoires Michel-Dinet qui abritera les Archives Départementales sera livré prochainement et constitue le plus important bâtiment réalisé par le Département pour 32,7 millions d'€uros,
- pour accompagner le monde agricole face à la nouvelle crise qu'il traverse, outre un appui à la diversification des exploitations agricoles, le Département souhaite généraliser l'approvisionnement en circuit courts des cantines des collèges publics par des producteurs locaux. Il s'agit d'un marché de 4 millions d'€uros qui doit représenter un débouché important pour les producteurs régionaux. Nous y reviendrons à travers le rapport que nous présentera Audrey Normand,
- le plan haut débit mis en œuvre depuis 2008 est un investissement départemental de 140 millions d'€uros dans la création du réseau Proximit-e, avec des répercussions directes en matière de développement économique. Ainsi la fibre optique relie 93 zones d'activités économiques et 128 sites publics. La Meurthe-et-Moselle a pris une avance considérable

et elle est désormais le territoire le mieux couvert de Lorraine, ce qui favorise l'attractivité des zones urbaines comme rurales. Aujourd'hui, avec le plan France très Haut débit lancé par le président François Hollande, qui vise à couvrir l'intégralité du territoire français en 2022, le Département tient à renforcer sa politique en recherchant des collaborations avec les Vosges et la Moselle. Ce nouveau plan nécessitera un engagement financier de 282 millions d'€uros et devrait générer 250 emplois directs de construction-maintenance et des milliers d'emplois indirects,

- l'économie solidaire participe activement à la production de richesse, à l'emploi, au lien social, et à l'innovation dans les territoires de Meurthe et Moselle. Le Conseil Départemental s'est fortement engagé pour favoriser la création d'activités porteuses d'emplois non-délocalisables, comme la structuration de deux Pôles territoriaux de coopération économique, dans le Toulouais sur l'ancien site Kléber à Toul, visant au développement de l'économie circulaire et le secteur transfrontalier qui comprend le Pays Haut meurthe-et-mosellan, le Sud de la province de Luxembourg en Belgique et le Grand-duché de Luxembourg, autour d'ECO-TRANS-FAIRE qui vise au développement des activités d'éco-rénovation et d'éco-construction,

L'occasion m'est ainsi donnée de saluer et féliciter les acteurs de la pépinière de projets Idées'Cap, abritée par le Conseil Départemental, qui permet l'accompagnement de jeunes recrutés ou engagés en service civique dans la création de leur activité économique.

La Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans une dynamique transfrontalière qui constitue un réel atout, mais qu'il faut davantage faire fructifier : d'abord avec le Luxembourg, et ses 80 000 travailleurs meurthe-et-mosellans en renforçant le dialogue avec le Grand Duché. Ensuite, avec l'Allemagne. Je pilote à ce sujet à la demande du président de la Région Lorraine Jean-Pierre Masseret le projet de « Stratégie Allemagne de la Lorraine » dont Monique Poplineau vous présentera le rapport final mercredi. Les enjeux sont considérables tant au niveau de l'accueil d'investissements allemands que dans la mobilité professionnelle des Meurthe-et-Mosellans vers nos voisins de la Sarre et de Rhénanie Palatinat. Des mesures concrètes se dessinent :

Développement de l'enseignement de l'allemand en lien avec l'Education nationale et Pôle emploi en Meurthe-et-Moselle

Le rapprochement des *clusters*, notamment autour de l'industrie automobile et de la Silver Economy.

Enfin, monsieur le Préfet, avant de vous laisser la parole, je veux conclure avec un dossier que vous connaissez bien et qui est depuis bientôt onze ans une des, sinon LA, préoccupation majeure des Départements, le financement des allocations individuelles de solidarité et tout particulièrement du RSA.

Notre détermination à poursuivre la responsabilité de l'insertion, qui s'opère mieux en proximité, est intacte.

La mobilisation de la clause d'insertion des marchés publics est un levier que nous actionnons fortement, pour les marchés lancés par le Département bien sûr mais aussi pour ceux des collectivités locales dès lors que le Conseil Départemental apporte une contribution financière supérieure à 100 000 €uros. Les résultats sont là : 509 marchés avec clause sociale en Meurthe-et-Moselle, ce qui représente 68% des marchés avec clause de la région et surtout 297 emplois ETP en

Meurthe-et-Moselle, soit 57% des emplois ETP de ce type en Lorraine. Le Conseil Départemental s'est par ailleurs engagé à proposer annuellement à 700 demandeurs d'emploi un accompagnement global personnalisé en mobilisant Pôle emploi et les services sociaux Départementaux pour lever les différents obstacles à l'accès à l'emploi. Après avoir été expérimentée dans 5 Départements, dont la Meurthe et Moselle, cette nouvelle forme d'accompagnement issue du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale est généralisée à la France entière en 2015.

La question de l'emploi et par conséquent de l'insertion est devenue plus que préoccupante.

Force est de constater la montée progressive du taux de chômage trimestre après trimestre, induisant une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et par effet cascade du nombre de bénéficiaires du RSA (+6.2% entre juin 2014 et 2015). La progression du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 2 ans et plus traduit une réelle difficulté à trouver un emploi, et de fait une capacité de retour à l'emploi de plus en plus compromise pour ces familles, ces femmes et ces hommes. L'indice de pauvreté augmente simultanément de +6% pendant la même période ce qui apporte la preuve que nous devons concentrer tous nos efforts, faire converger l'ensemble des initiatives nombreuses que peuvent prendre chacun des acteurs du champ de l'insertion vers ce seul objectif : lutter contre la précarité, lutter contre le chômage.

L'approche systémique doit permettre de soutenir l'action du gouvernement qui a décidé, soulignons-le, une revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans, en plus de l'inflation.

Au 1er septembre 2015, le RSA a été revalorisé une troisième fois, de 2 %. Quand bien même cela conduit à augmenter notre reste à charge.

Cette approche doit être globale et l'amélioration de l'accessibilité de l'aide à la complémentaire santé (ACS), bénéficiera au 1er juillet 2015 à quelque 1,2 million de Français non couverts par une complémentaire de santé.

Nous voyons là l'intérêt de conjuguer une action forte du gouvernement à l'initiative locale.

Je vous remercie de votre attention et passe, maintenant, la parole à monsieur le Préfet.

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
PROCES-VERBAL
OFFICIEL
DES DELIBERATIONS

SESSION DU 21 SEPTEMBRE 2015

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

La séance du **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015** est ouverte à 09 H 15, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. BRUNNER Gauthier**, **Mmes CREUSOT Nicole**, **LUPO Rosemary** et **MARCHAND Agnès**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme DAGUERRE Patricia**, **MM. MAGUIN Frédéric**, **CORZANI André** et **Mme NORMAND Audrey**.

RAPPORT N° 10 - AVENANT À LA CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC D'ADMINISTRATION MEURTHE ET MOSELLE DÉVELOPPEMENT ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la modification des articles 12, 14 et 15 des statuts de l'Etablissement Public Administratif Meurthe-et-Moselle Développement (54).
- approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux, de matériels et de moyens humains entre le Département et l'Etablissement Public Administratif Meurthe-et-Moselle Développement (54).

Lors du vote correspondant,

- les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir;
- les élus des groupes Front de Gauche et Socialiste, Ecologiste et Républicain déclarent voter pour.

RAPPORT N° 11 - CPER - CONVENTION DE DÉCLINAISON TERRITORIALE

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de déclinaison territoriale avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Lors du vote correspondant,

- les élus des groupes Union de la Droite et du Centre, Front de Gauche ainsi que Madame Monique POPLINEAU déclarent s'abstenir,
- les élus du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain déclare voter pour.

RAPPORT N° 12 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE - AGENDA PROGRAMME

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve le schéma d'accessibilité - agenda programmé du réseau départemental de transport Ted,
- Autorise le président à le transmettre à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - RAPPORT ANNUEL 2015 DU COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Mme SILVESTRI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport annuel du Coderpa et de ses propositions
- invite le Comité à prendre connaissance, à son tour, de l'avis rendu par le Conseil Départemental
- décide la préfiguration du futur Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sous réserve de l'avis attendu du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 1 - REGLEMENT DEPARTEMENTAL POUR LES AIDES FINANCIERES " ENFANCE-FAMILLE " (AFEF)

Mme CRUNCHANT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide le nouveau règlement départemental pour l'attribution des AFEF,
- décide de sa mise en application à compter du 1er janvier 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - ACCUEIL DE JEUNES MIGRANTS PAR DES FAMILLES ACCUEILLANTES BÉNÉVOLES.

Mme CRUNCHANT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de faire accueillir des jeunes isolés étrangers par des familles bénévoles,
- approuve les modalités d'organisation du dispositif et notamment la convention individuelle d'accueil prévue en annexe du présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Mme CRUNCHANT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Annule le règlement départemental relatif à l'ouverture et à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance adopté lors de la session du 02 février 2015 ;
- Adopte le règlement départemental amendé relatif à l'ouverture et à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - ACTUALISATION 2015 DU PROGRAMME INTERDÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)

Mme SILVESTRI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des propositions contenues dans le rapport
- décide qu'elles constituent l'avis du conseil départemental de Meurthe et Moselle sur l'actualisation 2015 du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie 2012/2016 qui lui a été soumis par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - POLITIQUE DE LA VILLE ET
RENOUVELLEMENT URBAIN. - POSITION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE & MOSELLE.**

M. HABLOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations générales d'engagement du département en matière de politique de la ville ;
- Autorise le président à signer les contrats de ville voire leurs avenants reprenant les engagements du département tels que définis dans le rapport ;
- Demande à ce qu'une synthèse départementale des contrats de ville lui soit transmise lorsque l'ensemble des contrats aura été signé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES DU
DÉPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION AUX
COLLÉGIENS - ANNÉE 2016**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Partie I : Les dotations financières

Enveloppe « Fonctionnement général »:

A – Principes de calcul et critères de répartition.

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au service général des budgets des 69 collèges publics du département à partir des 4 postes suivants :

Les dépenses pédagogiques liées à l'élève (produit de l'effectif par le montant élève) :

Pondération appliquée au montant élève :

- 1 élève boursier = 75 €/an,
- 1 élève non boursier = 55 €/an.

Montant de la part pédagogique pour 2016 : **1 703 055 €.**

Les dépenses liées aux fournitures administratives (produit de l'effectif par le forfait élève) :

- Forfait/élève = 25€/an,
- Effectif total = 28 037 élèves.

Montant de l'enveloppe élèves pour 2016 : **700 925 €.**

Les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2016 : **3 505 662 €.**

Les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices) :

Montant forfaitaire complémentaire pour 2016 :

- Logements de fonction = **182 €** /logement,
- Agent mobile = **280 €**/ établissement,
- Equipes Mobiles d'Adjoints Techniques = **1 600 €**/ établissement.

Montant de l'enveloppe entretien pour 2016 : **1 293 108 €.**

La part contributive des familles pour les collèges en cités scolaires (déterminée par la Région et déduite de la dotation de fonctionnement)

Montant de la contribution pour 2016 : **186 789 €.**

B – Le montant de l'enveloppe "fonctionnement général".

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement 2016 des 68 collèges publics à **7 015 961 €**,

- arrête le montant de l'enveloppe par élève pour 2016 : **243,75 €.**

II – Enveloppe "restauration" :

A – Principes et mode de calcul.

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget des établissements gérant un service de restauration à partir des 4 postes suivants :

Les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2016 : **932 784 €.**

Les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe entretien pour 2016 : **939 011 €**.

Les dépenses de denrées (produit du crédit denrées par le nombre de repas prévus 2015)

Montant de l'enveloppe denrées alimentaires pour 2016 : **5 226 418 €**.

Les dépenses de personnel (dépenses de personnel 2014 majoré de 1,5%).

Montant frais de personnel pour 2016 : **6 917 228 €**.

Les recettes des familles et des commensaux (estimée à partir des recettes réalisées lors de l'exercice 2014)

Montant des recettes prévisionnelles pour 2016 : **8 244 235 €**.

Tarifcation des familles 2016 :

FORFAITS	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Quotient Familial	de 0 à 649 €	de 650 à 949 €	≥ à 950 €
Tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à un forfait annuel *)	1,75 € le repas	2,80 € le repas	3,80 € le repas
Tarif ticket	4,10 € le repas		

Tarifcation des commensaux 2016 :

Agents Indice (IM) < 390, stagiaires, services civiques	2,85 €
Agents 390 < Indice (IM) < 460	3,80 €
Agents Indice > 460 (IM)	4,80 €
Extérieurs	6,00 €
Repas exceptionnel	De 10 à 20 €*

B – Le montant de l'enveloppe "restauration" :

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **5 771 206 €**.

III - Ajustement des dotations :

- fixe les modalités d'ajustements des dotations selon les modalités présentées dans le rapport.

- fixe pour 2016, les tranches et les taux d'écrêtement suivants :

Tranches		Taux
1	> 10 et ≤ 17,5%	60,00%
2	> 17,5 et ≤ 25%	70,00%
3	> 25 et ≤ 35%	80,00%
4	> 35%	90,00%

Montant de l'ajustement de la dotation unique des collèges publics pour 2016 :
381 024 €.

IV - Modalités de versement de la dotation unique de fonctionnement :

- fixe pour 2016 le montant de la dotation unique versée aux collèges publics après ajustement à **12 406 143 €.**

- arrête le calendrier de versement des dotations uniques de fonctionnement aux établissements publics, à savoir :

- 2/3 en janvier 2016,
- 1/3 en juillet 2016.

V - Recettes

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **6 917 228 €**,

- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :

- 2/3 en mai 2016,
- 1/3 en novembre 2016.

VI – Dotations de fonctionnement des collèges privés :

- décide d'attribuer, pour l'exercice 2016, les dotations de fonctionnement des 14 collèges privés sous contrat d'association du département selon les modalités détaillées dans le rapport,

- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à **256 €**

- arrête le nombre de collégiens concernés à 5 423 élèves,

- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement 2016 des collèges privés à **1 388 288 €**

- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :

- 2/3 en janvier 2016,
- 1/3 en juillet 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT - FERMETURE DU COLLÈGE MONPLAISIR À VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise la reprise de l'actif et du passif du bilan comptable et le transfert du fonds de roulement du collège Monplaisir par le collège Callot ainsi que la passation de service entre les agents comptables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE À LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE MULTISERVICES SUR LE SITE ARTEM À NANCY

Mme DAGUERRE, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat avec le CROUS, jointe au présent rapport, et autorise le président à la signer,

-décide que la subvention d'1,5 M€ correspondant à la participation départementale sera votée dans le cadre du CTDD –DAPRO Investissement du territoire de Nancy Couronne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
PROCES-VERBAL
OFFICIEL
DES DELIBERATIONS

SESSION DU 21 SEPTEMBRE 2015

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

La séance du **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015** est ouverte à 14 H 17, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. BAZIN Thibault**, **Mme BEAUSERT-LEICK Valérie**, **MM. BLANCHOT Patrick**, **BRUNNER Gauthier**, **Mmes LASSUS Anne**, **MARCHAL-TARNUS Corinne** et **MARCHAND Agnès**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. MARCHAL Michel**, **BAUMANN Pierre**, **Mmes MAYEUX Sophie**, **DAGUERRE Patricia**, **PAILLARD Catherine**, **M. PENSALFINI Eric** et **Mme NORMAND Audrey**.

RAPPORT N° 15 - DÉMARCHE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE

M. TROGRLIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'état d'avancement de la démarche d'économie solidaire mise en œuvre en Meurthe-et-Moselle à la suite de la délibération du 10 décembre 2012, et du rapport d'état d'avancement de la démarche du 22 septembre 2014.

RAPPORT N° 16 - SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN (SEBL) ET SAS À VOCATION ÉNERGÉTIQUE

M. TROGRLIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Approuve la prise de participation de SEBL dans la future SAS Énergie à hauteur de 1 000 000 €

Lors du vote correspondant, Madame Manuela RIBEIRO déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 17 - PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Décide :

* d'approuver le présent rapport relatif au partenariat entre Pôle emploi et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

* d'autoriser le président, à signer, en son nom, la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 18 - " STRATÉGIE ALLEMAGNE DE LA LORRAINE "
- ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DES PARTENAIRES
LORRAINS**

Mme POPLINEAU, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Approuve et soutient dans ses orientations et propositions le Rapport Final
« **Stratégie Allemagne de la Lorraine** »

Lors du vote correspondant,

- les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes Front de Gauche et Socialiste Ecologiste et Républicain déclarent voter pour.

RAPPORT N° 13 - PLAN DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le plan de soutien à l'agriculture présenté au présent rapport,
- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits d'investissement P 133 - opération 012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2017 AVEC LE
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE, LA RÉGION
LORRAINE ET LES DÉPARTEMENTS DE LA MEUSE ET DE LA
MOSELLE ET DE MEURTHE ET MOSELLE**

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention d'objectifs 2015-2017 à passer avec le PnrL, la Région Lorraine et les départements de la Moselle et de la Meuse,
- Autorise son président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, Mme Catherine BOURSIER déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - TRANSFORMATION DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les transformations de postes suivantes :

1.1. DIRECTION GENERALE

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	917	
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Administrateur, administrateur hors classe	Administrateur, administrateur hors classe, administrateur général
IB	528 - HEB Bis	528- Hors échelle D
Fonction	Directeur général des services	Directeur général des services
Direction / Service	DG	DG
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1089 – 980 – 1083 - 1215	
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	attaché principal, directeur, Administrateur TG, Ingénieur principal, Ingénieur en chef de classe normale, Ingénieur en chef de class except.	Directeur, administrateur, administrateur hors classe, administrateur général, ingénieur en chef de classe normale, ingénieur en chef de classe except.
IB	450-HEB Bis	450-Hors échelle D
Fonction	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint
Direction / Service	Directions	Directions
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental	
Date d'effet envisagée	30/09/2015	01/10/2015

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	137-702-765-869-899-925-961-986-1182-1374-1505-1540-2426-2437-2573-2595-2604- 1418-2447-983-1245	
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	attaché principal, directeur, Administrateur TG, Ingénieur principal, Ingénieur en chef de classe normale, Ingénieur en chef de class except.	Attaché principal, directeur, Administrateur, administrateur hors classe, Ingénieur principal, Ingénieur en chef de classe normale, Ingénieur en chef de classe except.
IB	450-HEB Bis	450-HEB Bis
Fonction	Directeur	Directeur
Direction / Service	Directions	Directions
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental –	Directions territoriales
Date d'effet envisagée	30/09/2015	01/10/2015

1.2 DGA SOLIDARITE - DPAPH ACTION GERONTOLOGIQUE

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	1298	1298
Quotité du poste	100 %	100 %
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Médecin Hors Classe	Cadre de santé ou attaché/attaché principal
IB	528 – HEB bis 3	430 - 740
Fonction	Responsable action gérontologique	Responsable action gérontologique
Direction / Service	PA/PH action gérontologique	PA/PH action gérontologique
Lieu d'affectation et RA	CAD	CAD
Date d'effet envisagée	31/12/2015	01/01/2016

1.3 D.T. LONGWY - SOLIDARITE

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2174	2174
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
IB	348 - 675	340 - 543
Fonction	Secrétaire de CMS	secrétaire de MDS
Direction / Service	DT Longwy SOL	DT Longwy SOL MDS Longwy Mt St Martin Admin
Lieu d'affectation et RA	CMS LONGWY-BAS	MDD DT Longwy dans l'attente d'un nouveau bâtiment à MDS Longwy Mt St Martin site Longwy
Date d'effet envisagée	30/09/2015	01/10/2015

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir; sur la partie 1.1 DIRECTION GENERALE .

RAPPORT N° 20 - TAXE DÉPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Sur l'amendement ci-dessous présenté par le groupe de l'Union de la Droite et du Centre :

Considérant le rapport FIN 16 de la session du 26 septembre 2011 qui « fixe le coefficient multiplicateur unique à 3 avec une clause de révision pour 2013, une fois le produit de la taxe connu et analysé en 2012 »,

Considérant l'examen du rapport final FIN-20 qui « compte tenu de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les conseils départementaux ne pourront retenir que l'une des trois valeurs de coefficient multiplicateur suivantes : 2,4 ou 4,25 ».

Considérant que la recette générée par la taxe départementale d'électricité a progressé entre 2011 et 2014 de **3,3 à 5,2 M€** (5,5M€ affiché au BP-2015), l'augmentation 2016 serait de + **1,8 M€** soit 7,3M€ au total. Source comptes administratifs et budgets primitifs.

Considérant que les habitants de Meurthe-et-Moselle, dans un contexte économique et social très difficile, sont déjà assez largement confrontés aux impôts et taxes de toute nature ; et que cette augmentation affaiblirait les ressources de tous les ménages,

Les conseillers départementaux du groupe UDC demande que **le coefficient multiplicateur soit réduit à 2** et, comme le stipule l'article 35 du règlement intérieur, que cet amendement soit soumis au vote de l'assemblée départementale.

- Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter pour.
- Les élus des groupes Socialiste Ecologiste et Républicain et Front de Gauche déclarent voter contre,
L'amendement n'est pas adopté.

ooOoo

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi "NOME" et plus particulièrement son article 23 instituant au profit des départements une taxe départementale sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014.

- Fixe le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, appliqué aux tarifs de l'électricité consommée, à une valeur de 4 à compter du 1er janvier 2016.
- Précise que le coefficient multiplicateur s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur l'ensemble du territoire de Meurthe-et-Moselle.
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux avant le 1er octobre 2015.

Lors du vote correspondant,

- les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre,
- les élus des groupes Front de Gauche et Socialiste Ecologiste et Républicain déclarent voter pour.

RAPPORT N° 21 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DU PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Approuve la demande de dérogation d'un an pour le dépôt de l'Ad'AP du château de Lunéville et des Maisons Départementales des Solidarités, en application de l'arrêté du 25 avril 2015,
- Approuve et autorise le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour l'ensemble des autres bâtiments départementaux de la collectivité.
- Autorise le président du Conseil départemental à signer tous documents s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DU BTP DE MEURTHE-ET-MOSELLE - -

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve la teneur de l'avenant à la convention présenté,
- Et autorise son président à le signer, au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - DÉSIGNATIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DANS LES COMMISSIONS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LESQUELLES ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

* désigne au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine :

- 1 représentant suppléant : Frédéric MAGUIN

* désigne au sein de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur :

- 1 représentant suppléant : Catherine BOURSIER

* désigne au sein du réseau Gérard Cuny :

- 2 représentants titulaires : Sylvie CRUNCHANT et Sabine LEMAIRE-ASSFELD
- 2 représentants suppléants : Véronique BILLOT et Corinne MARCHAL-TARNUS

* désigne au sein de l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre,

- M. Jean Pierre MINELLA, en tant que représentant du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- M. Jean Paul VINCHELIN, en tant que personnalité qualifiée, pour le compte du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

* désigne au sein de la CAO du groupement de commande PLACE :

- 1 représentant titulaire : Christian ARIES
- 1 représentant suppléant : Catherine BOURSIER

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 24 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-
10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 22 avril 2014, puis lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 15 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY,
sous les n° 1501390-3, 1501193-1, 1501480-1, 1501558-1, 1501561-3,
1501542-3, 1501573-3, 1501605-1, 1501517-1, 1501785-1, 1501901-1,
1500728-1, 1501361-3, 1501976-3 et 1501978-3.

Prend acte que sur la période allant du 12 mai au 31 juillet 2015, 18 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 13 ont reçu une issue favorable.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la réunion est close à 16H02.

La prochaine réunion du Conseil départemental aura lieu le 23 NOVEMBRE 2015 à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

